

COMPENSATION DU TRAVAIL DES **CADRES** POUR LES JOP : DU **BRICOLAGE** !



scsi-pn.fr

avril 2024



À 100 jours des JOP, toujours pas de réponse concernant l'engagement des cadres.

Les appels au volontariat se succèdent dans les services dans une belle cacophonie. Personne dans cette administration n'est en capacité de nous indiquer combien d'officiers sont concernés par les renforts. Quelle sera la compensation de leur travail hors norme pour cet événement ?

Faute d'anticipation et du blocage systématique de tous les textes par BERCY, il est maintenant difficile de modifier les textes concernant le déplafonnement des jours indemnisables par le biais du CET. **Ce vecteur était pourtant le seul qui aurait permis de faire baisser les compteurs des cadres qui ne cessent d'augmenter. Il faudra bien répondre à ce problème !**

AUGMENTATION DU NOMBRE D'OFFICIERS BÉNÉFICIAIRES DE LA PART P DE L'IRP

La DRHFS s'orienterait vers une augmentation du volume du nombre de parts P de l'IRP dédié aux officiers. À ce stade, le financement beaucoup trop faible ne permettrait de majorer que :

- Les officiers des départements concernés directement par les JOP ;
- Les officiers effectuant des renforts sans aucune garantie d'automatisme et sans connaître les montants alloués.

Pour les officiers des autres départements, la DRHFS souhaite maintenir un pourcentage identique à celui des années antérieures. De très nombreuses questions restent sans réponse.

UN BUDGET AU RABAIS

PAS DE PROPOSITION CONCRÈTE. PAS DE CHIFFRAGE. DU BRICOLAGE !

Pour le SCSI, il est donc impératif de :

- Déplafonner l'écrêtage des HS afin de pouvoir optimiser l'indemnisation par le biais du CET ;
- Augmenter le budget dédié aux cadres pour garantir des compensations correspondant au niveau de leur engagement.

LE SCSI : UN SYNDICALISME COMBATIF ET RESPONSABLE !